



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique

Résumé

L'appauvrissement et la dégradation des écosystèmes terrestres et marins qui se poursuivent en Afrique, conjugués aux effets du changement climatique, mettent en péril la durabilité des systèmes de production agricole (la production végétale et animale, les forêts, la pêche et l'aquaculture) et compromettent les chances de transformer les systèmes agroalimentaires pour accroître la résilience et améliorer les moyens de subsistance de millions d'agriculteurs, d'éleveurs pastoraux, de gardiens de troupeaux, de personnes tributaires des forêts et de pêcheurs.

Si de grands défis restent à relever, de nombreux gouvernements africains ont amorcé des actions sur le terrain et pris des engagements ambitieux pour mettre fin à la dégradation et restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés, dans le cadre d'un large éventail de programmes et d'initiatives tels que la *Grande Muraille verte* de l'Afrique et l'*Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique* (AFR100). Les approches de gestion et de restauration axées sur les écosystèmes et les approches agroécologiques et intelligentes face au climat ont été éprouvées et ont montré qu'elles pouvaient être couronnées de succès et transposées à une plus grande échelle pour redonner vie à des terres et à des milieux aquatiques dégradés et accroître la production et les possibilités économiques.

Avec le lancement en 2021 de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), cette table ronde ministérielle sera l'occasion pour les membres et les partenaires de mettre en commun les données d'expérience et enseignements tirés des initiatives consacrées à la restauration des écosystèmes ainsi que les résultats obtenus dans leur pays et d'examiner les possibilités de transposer ces initiatives à plus grande échelle pour parvenir à une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique.

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être encourager les membres à:

- abandonner les pratiques agricoles non durables, intensifier leurs actions et allouer davantage de fonds pour la restauration des écosystèmes et la lutte contre les facteurs de dégradation;
- profiter de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes pour renforcer l'action et la coordination aux niveaux national et régional entre les secteurs et entre les pays (par exemple, dans le cadre des initiatives *Grande Muraille verte* et *AFR100*);
- recommander que la FAO continue de fournir assistance technique et appui à la mobilisation de ressources, notamment par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin d'aider les Membres à élaborer et mettre en œuvre de vastes programmes d'investissement en faveur de la restauration, l'objectif étant d'augmenter la production agricole dans les différents secteurs (production végétale et animale, forêts, pêche et aquaculture) et de renforcer les moyens de subsistance.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale

ARC-Secretariat@fao.org

I- Contexte

1. L'Afrique aspire à une transformation efficace, inclusive, résiliente et durable de ses systèmes agroalimentaires, mais ce changement ne sera possible qu'à condition de conserver, d'utiliser de manière durable et de restaurer les écosystèmes terrestres et les écosystèmes marins. La gestion efficace et la restauration de la biodiversité à tous les niveaux – génétique, spécifique et écosystémique – sont essentielles pour la sécurité alimentaire car elles permettent d'assurer une alimentation saine et nutritive, d'améliorer les moyens de subsistance ruraux et de renforcer la résilience des personnes et des communautés.
2. En Afrique, pas moins de 65 pour cent des terres productives sont dégradées tandis que la désertification touche 45 pour cent des zones terrestres. Sur le milliard d'hectares de zones arides que compte le continent, 393 millions ont besoin d'être restaurés¹; entre 2015 et 2020, l'Afrique a perdu 4,4 millions d'hectares² de forêts chaque année, principalement en raison de l'expansion agricole et de la surexploitation. De plus, 34 pour cent des ressources halieutiques marines sont exploitées de manière non durable. La cible 14.4 des objectifs de développement durable (ODD) vise à restaurer toutes les ressources marines pour les ramener à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximum.
3. Parallèlement à la pression grandissante exercée sur les ressources naturelles et la biodiversité, l'Afrique est extrêmement vulnérable aux effets du changement climatique, ce qui réduit la capacité qu'ont ses écosystèmes naturels et ses écosystèmes de production (forêts, océans, mers, zones humides et pâturages) de faire vivre les populations et de fournir des biens et des services écosystémiques indispensables à une agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
4. Face à la dégradation et à l'appauvrissement de plus en plus importants des écosystèmes d'Afrique, les gouvernements africains se sont engagés à mettre fin à la dégradation et à restaurer les écosystèmes terrestres et marins dégradés grâce à un large éventail de programmes et d'initiatives. Parmi les plus importants figurent notamment:
 - l'initiative *Grande muraille verte du Sahara et du Sahel*³, lancée en 2007, qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres, à créer 10 millions d'emplois et à permettre le piégeage de 250 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre;
 - l'*Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique* (AFR100), lancée en 2015, dans le cadre de laquelle plus de 31 pays se sont engagés à restaurer 128 millions d'hectares de terres d'ici à 2030;
 - le *Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue*, lancé à Charm el-Cheikh (Égypte) à l'occasion de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15), au titre duquel les pays se sont engagés à restaurer au moins 200 millions d'hectares d'écosystèmes gravement dégradés de différents types (forêts, zones humides, zones marines côtières, mangroves, agroécosystèmes, terrains de parcours, déserts et autres).

¹ <https://www.fao.org/3/cb5896fr/cb5896fr.pdf>.

² <https://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/>.

³ <https://www.grandemurailleverte.org/>.

II- La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et les systèmes de production

5. Les projets de restauration menés par l'Afrique mentionnés ci-dessus contribuent aux engagements pris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)⁴, proclamée le 1^{er} mars 2019 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/73/284. La FAO et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) pilotent ensemble sa mise en œuvre et celle de la stratégie qui l'accompagne, où la restauration des écosystèmes est décrite comme un large éventail de pratiques qui contribuent à la conservation et à la réparation des écosystèmes endommagés.
6. La FAO joue un rôle actif dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Décennie pour les systèmes dont se servent les populations pour produire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale et des fibres. Le rapport de situation de la FAO sur la restauration des écosystèmes⁵ fournit des indications spécifiques sur le concept de restauration des écosystèmes et sur les besoins et priorités en la matière dans les paysages forestiers, l'agriculture, l'élevage et la production halieutique, sachant que la portée, l'échelle et les priorités des interventions de restauration ainsi que les compromis nécessaires ne sont pas les mêmes pour ces différentes catégories d'écosystèmes.
7. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est une occasion exceptionnelle d'adapter les systèmes de production de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale et de fibres aux besoins du XXI^e siècle et d'éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition grâce à une gestion efficace et novatrice des paysages terrestres et marins. La restauration des écosystèmes liés aux paysages forestiers, à l'agriculture, à l'élevage et à la production halieutique doit permettre en premier lieu de les ramener à un état stable et sain, de sorte qu'ils puissent satisfaire les besoins des populations en matière de production alimentaire durable et de moyens de subsistance. L'objectif ultime de la restauration doit être d'inverser la tendance que l'on observe dans de nombreux systèmes agricoles non durables en optimisant les interactions écologiques entre les végétaux, les animaux, les êtres humains et l'environnement, sans laisser personne de côté.

III- La restauration des forêts et des paysages

8. La restauration de forêts dégradées et la réintroduction d'arbres dans les paysages, y compris sur des terres agricoles dégradées, peuvent contribuer à réduire la pression qui s'exerce sur les terres forestières existantes, à fournir des produits forestiers, à préserver la biodiversité, à améliorer les flux hydrologiques et la fertilité des sols, et à limiter l'érosion des sols, en plus de participer à l'atténuation du changement climatique grâce au stockage, à la substitution et à la conservation du carbone. La nature de la restauration varie d'un paysage à l'autre et dépend du contexte local et des besoins sociétaux. Les activités vont du rétablissement de certaines fonctions écosystémiques, par exemple dans le cadre d'écosystèmes agricoles, jusqu'à la restauration complète d'écosystèmes originels. Il est important de noter que la restauration des écosystèmes forestiers dépasse la simple plantation d'arbres ou leur régénération naturelle assistée. La restauration des forêts et des paysages est plus qu'une approche technique: elle fait appel aux parties prenantes de tous les secteurs concernés par l'utilisation des terres et repose sur des processus décisionnels participatifs.

⁴ <https://www.decadeonrestoration.org/fr>.

⁵ Rapport de situation sur la restauration des écosystèmes de production dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). <https://www.fao.org/3/nd425fr/nd425fr.pdf>.

9. Les terres arides étant parmi les écosystèmes les plus touchés par la dégradation de l'environnement en Afrique, la FAO a intensifié ses efforts de restauration à l'appui de l'Initiative *Grande Muraille verte* de l'Afrique.⁶ Ces investissements portent leurs fruits et la FAO dispose maintenant d'un modèle de restauration des terres à grande échelle au profit de la petite agriculture, qui met les dernières innovations sur les fronts des sciences végétales et de la mise en valeur/remise en état des terres au service des populations locales et montre que la dégradation des terres n'est pas nécessairement irréversible. Son approche place les populations locales pauvres en ressources, dont les moyens d'existence sont peu rémunérateurs, au cœur des interventions de restauration, et procure de multiples avantages écologiques et socioéconomiques. Par ailleurs, la FAO est consciente que la restauration des écosystèmes de mangrove est un besoin urgent et une chance à saisir. En effet, les mangroves sont des habitats vitaux pour la reproduction et la croissance de la faune aquatique, une barrière naturelle et une protection contre les ondes de tempête, les tsunamis, la hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière.

IV- La restauration dans l'optique de la production agricole

10. La restauration des écosystèmes nécessite une approche intégrée, qui tienne compte des facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux complexes qui conduisent à la dégradation des paysages agricoles. Ces approches peuvent également donner les moyens aux parties prenantes de trouver et d'appliquer des solutions de restauration durables. Il est crucial de déterminer les causes profondes et les facteurs de la dégradation au moyen de processus de consultation inclusifs reposant sur des évaluations participatives de la dégradation des terres pour élaborer des stratégies efficaces de restauration des écosystèmes, qui comprennent des interventions en matière de gestion des sols, des cultures, de l'élevage et des espèces sauvages.
11. Il convient de s'attacher particulièrement à restaurer les sols et les paysages dégradés en adoptant des méthodes régénératives qui favorisent les pratiques de diversification des systèmes et de gestion durable des terres ainsi que la gestion des terrains de parcours. Ces pratiques améliorent le recyclage de la matière organique, y compris celle issue du fumier, dans le sol. Le pâturage de régénération pratiqué avec différentes espèces de ruminants peut aussi permettre d'enrayer l'envahissement des terrains de parcours par des broussailles et d'améliorer la productivité des pâturages. Une meilleure gestion de l'élevage contribue à accroître la biodiversité globale et, partant, à remettre les écosystèmes agricoles en état. En outre, la présence de légumineuses peut permettre d'augmenter à la fois la quantité de carbone stocké et la quantité d'azote disponible dans les sols pour les cultures et les pâturages, de même que les sources de protéines destinées à la consommation humaine et animale. Ces pratiques améliorent la santé des sols, car elles reposent sur l'ajout de matière organique du sol, le fonctionnement de la biodiversité des sols et le recyclage de la matière organique.
12. Il a été démontré que l'intégration d'arbres, notamment fourragers, et d'arbustes sur les terres agricoles au moyen de différentes pratiques d'agroforesterie contribuait à : renforcer la résilience des systèmes agricoles face au climat en améliorant les conditions d'humidité des sols dans les zones arides; améliorer les services de lutte biologique en favorisant les habitats adaptés aux prédateurs et aux ennemis naturels des agents pathogènes; améliorer la nutrition et les moyens de subsistance au moyen de systèmes sylvopastoraux; renforcer la lutte contre l'érosion grâce à la stabilisation des sols et au captage en profondeur des éléments nutritifs du sol par les racines des arbres; et réduire la variabilité des rendements agricoles, augmenter la productivité des cultures sur les terres dégradées et fournir davantage d'aliments aux animaux d'élevage sous la forme de résidus de culture dans les régimes climatiques extrêmes.

⁶ <https://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

V- La restauration des écosystèmes dans l'optique de la pêche et de l'aquaculture

13. Dans ce contexte, les interventions de restauration directes consistent à réduire au minimum les effets collatéraux des activités humaines sur la structure et les fonctions des écosystèmes. Il s'agit notamment de reconstituer les stocks de poissons de façon «à maintenir ou rétablir les stocks des espèces exploitées à des niveaux qui assurent le rendement constant maximum» (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, article 61.3), à l'appui des accords internationaux en vigueur. Cependant, la maximisation des rendements relève d'une vision étroite qui n'est ni suffisante ni souhaitable. Il convient en revanche d'envisager la situation à l'échelle des écosystèmes, ce qui recouvre l'intégrité, la biodiversité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que les services écosystémiques autres que la fourniture d'aliments.
14. Les grands écosystèmes marins/océaniques qui sous-tendent la production halieutique ou en subissent les répercussions nécessitent des interventions qui soient axées principalement sur la reconstitution des stocks de poissons jusqu'à un niveau qui permette un rendement maximal durable et qui réduisent les effets négatifs sur l'environnement – notamment sur les systèmes marins vulnérables –, en particulier dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la capture accidentelle d'espèces non ciblées ou les conséquences de l'abandon, de la perte et du rejet d'engins de pêche.
15. S'agissant des écosystèmes côtiers liés à la pêche, les interventions de restauration requièrent des politiques, des stratégies de gestion et des mécanismes d'exécution qui mettent l'accent sur les objectifs suivants: accroître le nombre de zones de pêche réglementées à partir d'un suivi et d'avis fondés sur des éléments scientifiques; réduire les effets sur les composantes des écosystèmes marins, notamment la sélectivité et la conception des engins de pêche et la réduction des prises accessoires et des rejets ainsi que du nombre d'engins abandonnés, perdus ou rejetés; appliquer des combinaisons utiles de mesures de gestion spatiale et saisonnière et de gestion des intrants et des extrants; restaurer les habitats marins endommagés grâce à la protection et au zonage; restaurer et gérer les mangroves, les prairies sous-marines et les récifs; créer des récifs artificiels et mettre en place des programmes de reconstitution des stocks.
16. Il existe d'autres exemples de mesures de restauration à appliquer dans les écosystèmes d'eau douce ou les écosystèmes aquatiques côtiers, à savoir: reconnecter les systèmes d'eau douce, mettre en place des passes à poissons et réaménager l'irrigation, et intégrer la pêche et l'aquaculture dans les systèmes d'irrigation; créer de nouveaux refuges/environnements aquatiques et les gérer comme des environnements qui méritent d'être protégés (Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial [SIPAM], par exemple); faire respecter les zones protégées (protection, reproduction et protection des juvéniles) et les interdictions de pêche saisonnières dans les masses d'eau continentales; interdire strictement les engins et les techniques de pêche destructeurs; reconstituer les stocks des masses d'eau douce au moyen d'espèces autochtones; se servir de l'aquaculture, y compris de l'intégration agriculture-aquaculture, pour atténuer la dégradation des systèmes et dans le cadre d'approches agroécologiques plus larges; débarrasser les eaux côtières des nutriments (découlant de sources terrestres); introduire des approches en matière de gestion des bassins hydrographiques et de lutte contre l'érosion.

VI- Table ronde ministérielle

17. Une table ronde ministérielle sera organisée afin que les membres, les parties prenantes et les partenaires aient l'occasion de partager leurs données d'expérience et les enseignements tirés en matière de bonnes pratiques dans le cadre d'initiatives et de méthodes efficaces de restauration des écosystèmes mises en œuvre aux niveaux national et régional. Ils pourront

également échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions qui permettraient d'intensifier cette restauration en tirant parti des réussites et des possibilités qui se présentent.

Les objectifs de la table ronde sont les suivants:

- mettre en commun les connaissances, les données d'expérience et les enseignements tirés des initiatives régionales et nationales en lien avec la restauration des écosystèmes et leur contribution à une transformation des systèmes agroalimentaires placée sous le signe de la résilience et de la durabilité en Afrique;
- examiner les défis et les possibilités et recommander des moyens d'intensifier la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique.

Résultats attendus:

- sensibiliser davantage à la nécessité de mener une action urgente et coordonnée à l'appui de la restauration des écosystèmes en Afrique;
- faire circuler les données d'expérience et les enseignements tirés entre les membres et les partenaires de la Conférence régionale pour l'Afrique;
- recommander aux membres, à la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, et à la FAO des mesures à prendre en vue d'accroître les investissements dans la restauration des écosystèmes et de relever les défis liés à celle-ci.

Programme proposé (durée de la manifestation: 1 h 30)

Ouverture et présentation générale (25 min)	
5 min	Discours d'ouverture <i>par M^{me} Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe, FAO (modératrice)</i> Accueil des participants, présentation du contexte général et des experts
10 min	Exposé liminaire sur la situation de l'agriculture, de l'environnement et de l'utilisation des terres en Afrique (d'après les résultats de l'initiative sur les données en accès libre sur l'environnement, l'agriculture et les terres [DEAL]), <i>par M. Abebe Haile-Gabriel, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, FAO</i>
Table ronde de haut niveau Dialogue ministériel avec la participation des ministres chargés de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'environnement	
25 min	Les intervenants proposés ci-dessous feront part de l'expérience de leur pays ou de leur région en matière de restauration des écosystèmes et exprimeront leur point de vue sur la façon d'accroître les investissements qui lui sont consacrés pour réaliser une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires: <ul style="list-style-type: none"> • Ministre (partage de données d'expérience en matière de restauration dans l'optique des forêts et des paysages) • Ministre (partage de données d'expérience en matière de restauration dans l'optique de la pêche et de l'aquaculture) • Ministre (partage de données d'expérience en matière de restauration dans l'optique de la production agricole)
35 min	Séance d'échanges, partage de données d'expérience (membres et participants)
5 min	Bilan et conclusions (modératrice)